

REGLEMENT INTERIEUR (saison : sept 2019 - août 2020)

1/ INSCRIPTIONS

A l'appui de toute demande d'inscription, il est obligatoire de fournir :

- **la feuille d'inscription remplie** (nom, adresse, téléphone, e-mail, ...) **et signée**.
- **le règlement de la cotisation annuelle** (incluant la licence et l'assurance FFT).
- **Un certificat médical (ou un Questionnaire de Santé, si le CM date de moins d'1 an).**

♦ **Certificat médical (CM)**

La FFT impose que chaque licencié (enfant et adulte) possède un **CM de « Non Contre-Indication à la Pratique du Tennis »**. Si vous êtes un compétiteur, le CM doit indiquer la mention **« Pratique du Tennis en Compétition »**. **Le CM est valable un an**. Ensuite, pendant **2 ans**, le licencié atteste de son bon état de santé à l'aide du **Questionnaire de Santé**.

♦ **Résiliation**

Une adhésion devient valide et non remboursable 15 jours à partir de la date d'inscription.

Dans cas d'impossibilité de pratiquer le tennis pour raison médicale (blessure ou maladie, certifiée par un médecin) pendant plus de 4 mois consécutifs, la cotisation sera remboursée au prorata.

2/ LES MODALITÉS DE RÉSERVATION

♦ Les courts sont accessibles de **8h à 21h30** sauf le dimanche (**8-19h**) ou en cas de fermeture exceptionnelle.

NB. Sur décision de la Municipalité, les courts sont susceptibles d'être fermés certains jours fériés (1^{er} Janv, 1^{er} et 8 Mai, Jeudi Ascension, Lundi de Pentecôte, 14 Juillet, 1^{er} et 11 Nov et le 25 Déc).

♦ La réservation s'effectue à tout moment par internet sur le site du club (www.tcdecines.com), onglet « **Balle Jaune** » ou par téléphone ou sur place. On ne peut réserver qu'une heure à chaque fois. Après avoir joué son heure, il est possible d'effectuer immédiatement une nouvelle réservation.

A noter que les adhérents peuvent continuer à jouer, après l'heure réservée, si le court est libre. Après **15 minutes** de retard, le court peut être attribué à d'autres personnes intéressées présentes.

♦ Un **badge magnétique** est remis à chaque adhérent lors de l'inscription (sur demande motivée pour les jeunes de l'école de tennis). Ce badge est **strictement personnel** et permet d'accéder aux courts intérieurs, extérieurs et aux vestiaires.

♦ Pour les **non adhérents**, la location horaire est de **10 euros** par personne et par heure. En cas de demande de location, la disponibilité des courts va prioritairement aux adhérents.

Important : avant de partir, les joueurs doivent s'assurer que :

- Le court est remis en état (balayage du court et des lignes dans le cas des terres battues).
- Les installations sont fermées à clé et que les lumières des courts sont éteintes à leur départ.
- Qu'aucune personne extérieure au club n'accède aux installations.

Important : la réservation et l'attribution des courts restent, en dernier ressort, à la discrétion de l'équipe dirigeante, laquelle peut effectuer, pour des raisons Club, un déplacement de court ou d'horaire.

3/ HORAIRES D'OUVERTURE DU CLUB HOUSE - Tel : 04 78 49 90 95

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi :	12h00 / 14h30 – 17h30 / 20h30
Mercredi :	12h00 / 20h30
Samedi :	9h00 / 12h30 – 14h30 / 19h00
Dimanche (sauf exception) :	9h00 / 13h00

4/ UTILISATION DES INSTALLATIONS

♦ Le club house est à votre disposition. Vous pouvez y déjeuner et consommer des boissons sur place, en application de la réglementation dans les enceintes sportives. Hors animation exceptionnelle, il ne sera pas servi d'alcool, à l'exception de la bière et du vin.

♦ Une **salle de musculation et une salle de cardio-training** sont à la disposition des adhérents qui sont à jour de cotisation, aux heures d'ouverture du club house. L'utilisation de ces salles est sous la responsabilité de l'adhérent (respect des consignes: voir affichage et règlement).

Il est fortement conseillé de respecter les conditions de pratique préconisées pour chaque appareil (affiches murales). Au besoin, un préparateur physique peut vous conseiller (voir à l'accueil du CH).

Important : il est rappelé que l'accès des mineurs à la salle de musculation n'est pas autorisé. **Le club de tennis se décharge de toute responsabilité à leur égard en cas d'accident.**

Les consignes (hygiène, sécurité) affichées à l'entrée doivent impérativement être respectées. Ces 2 salles de préparation physique sont sous la surveillance de caméras de contrôle.

5/ CONCERNANT LES ENFANTS DE L'ECOLE DE TENNIS

Les enfants de l'École de Tennis sont sous la **responsabilité des parents jusqu'à l'heure du cours et immédiatement après cet horaire**. Les enfants peuvent toutefois restés dans le club house, en dehors de cet horaire, dans la mesure où les parents le signalent à l'équipe dirigeante.

6/ RÈGLES GÉNÉRALES

♦ **Respect des autres et des installations - Tenue**

Tout adhérent doit veiller à se comporter avec **respect** et à porter **une tenue décente** (torse nu non autorisé), non provocatrice et qui n'entrave pas la pratique sportive. Ainsi, toute tenue ou comportement jugé inadéquat à la pratique du sport et/ou au respect des installations (crachat, incivilités, vêtement inadapté à la pratique du tennis ...) pourront être réprochés.

Pour le respect des courts voisins, les dialogues/remarques sur le court doivent rester **discrets**. Chacun doit laisser les accès communs (vestiaires, douches, sanitaires...) en état de **propreté**, y compris la salle de musculation (l'entretien du club house est à la charge du club de tennis).

Important : la convivialité reconnue de notre club ainsi que la qualité des installations mises à la disposition de tous, impliquent de respecter les consignes indiquées.

♦ **Responsabilité en cas de perte ou de vol**

Le tennis club de Décines se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels appartenant aux adhérents, aux salariés et aux visiteurs.

♦ **Sanction**

Le bureau se réserve le droit d'exclure après mise en demeure et conformément aux statuts de l'association, tout membre qui ne respecterait pas l'intégralité du présent règlement.

♦ **Droit à l'image - Communication**

En vue de sa communication interne ou externe, le TCD peut utiliser des photos issues des compétitions ou des animations. Toutefois, tout adhérent peut refuser cette dernière clause en le signalant sur la fiche d'inscription ou en s'adressant directement au Bureau du TCD.

♦ Les informations relatives au fonctionnement du club, (animations, tournois, vie associative...) sont affichées dans le club house et sont consultables sur le site Internet du club :

<http://www.tcdecines.com>

Les membres du bureau, le président, nos moniteurs diplômés (Patrick et Marc) ainsi que Cathy (assistante de direction) sont à l'écoute de chacun pour toute demande particulière.

LE COMITÉ DE DIRECTION